

APAVE SUD EUROPE

Agence Montpellier

310 rue de la Sarriette

34130 Saint aunes

Note relative à la réalisation des mesures de dioxines et furanes dans l'air ambiant

Fin 2019, APAVE SUD EUROPE a remporté le marché relatif à la réalisation des mesures environnementales à proximité de l'UVE de Lunel-Viel pour les années 2020-2022. Parmi les prestations à accomplir par notre société figuraient les mesures de dioxines et furanes dans l'air ambiant. Ces mesures sont réalisées une fois par an par session d'une semaine et font ensuite l'objet d'une analyse par un laboratoire compétent avant que les résultats soient transmis au Syndicat.

Notre société a donc effectué cette prestation pour la première fois en 2020 du 10 au 21 septembre selon les caractéristiques de prélèvement suivantes :

- Temps de fonctionnement : 264,1 heures
- Volume pompé : 116,12 m³
- Piégeage par aspiration sur résines XAD-2

Pour rappel cette méthode a été utilisée de 2012 à 2016 pour ce prélèvement au stade de Lunel.

Les résultats ont produit une valeur totale de 0,047 pgITEQ/m³ selon le système de l'OMS et cette concentration est sensiblement identiques à celles de 2012 à 2016. L'analyse a été réalisée par le laboratoire EUROFINS.

Ces résultats sont environ huit fois supérieurs à ceux de 2019.

Ces résultats peuvent s'expliquer au regard des méthodes de prélèvement utilisées. En 2020, le volume d'air prélevé a été 116,12 m³ (contre 3 981 m³ en 2019).

Or, ces volumes d'air sont « injectés » dans une mousse ou une résine, selon la méthode, qui capte les dioxines. Quelle que soit la quantité d'air analysée, les seuils de quantification sont identiques dès lors que la quantification porte non pas sur un volume d'air mais sur l'analyse des dioxines contenues, à la fin de la période de prélèvement, dans la mousse ou la résine.

En conséquence, en 2020, le volume de prélèvement d'air étant nettement plus faible, l'analyse de la mousse ou de la résine n'a pas permis de détecter de dioxines. Dans cette hypothèse et selon les protocoles scientifiques en vigueur, la méthode d'affichage de la mesure consiste à appliquer le seuil de quantification : c'est-à-dire un seuil qui se trouve au-dessus de la présence réelle de dioxines dans l'air ambiant.

Non seulement ce seuil de quantification est au-dessus de la présence réelle de dioxines dans l'air ambiant, mais encore il est appliqué à un volume d'air analysé très faible, ce qui produit, par effet de levier, une augmentation de la quantité affichée au graphique.

En conséquence, à compter de 2021, notre société va mettre en œuvre une méthode de prélèvement se rapprochant de celle de l'année 2019, c'est-à-dire répondant aux caractéristiques suivantes :

- Temps de fonctionnement : 7 jours
- Volume pompé : environ 3000m³
- Piégeage par aspiration : filtre + mousse PUF

Cette méthode devrait permettre de fournir des résultats exploitables et réaliser la comparaison avec le résultat de 2019.

Nicolas BENEZIT,
Responsable d'Unité Environnement et prélèvement

N. BENEZIT


Validation électronique